



Quasi-usufruit et créance de restitution ou pas ?

Par **Obscur6**, le **23/11/2019** à **21:27**

Bonjour,

06/1973 expropriation - 07/1973 décès - 1978 encaissement par conjointe des indemnités avec pouvoir de gestion. Cela a-t-il donné naissance à un quasi-usufruit avec créance de restitution, car non inscrit dans la dévolution de l'époque. Si pas de liquidités au 2ème décès, mais patrimoine, que se passe-t-il? Règlement de succession en cours. Merci.